

Autorisation de mise en marché (SCPI EPARGNE FONCIERE DANS LA PAV)

d'une évolution de produit/service sur la base des validations des experts concernés

Nom produit / service	SCPI EPARGNE FONCIERE DANS LA PAV	Réseau	BP+CE
Marchés	Gestion privée		

Points complémentaires

La commercialisation de la SCPI Epargne Foncière, produite par le gestionnaire La Française GREIM, intervient dans les contrats d'assurance vie proposés auprès des clients Gestion Privée et Banque Privée CE et BP au travers de la Plateforme Assurance-Vie de NWM, pour les contrats de CNP Patrimoine et AEP (sous réserve des enveloppes de placements disponibles auprès de ces assureurs). Cette SCPI était déjà commercialisée dans les contrats de BPCE Vie.

La SCPI Epargne Foncière vise à constituer de façon directe ou indirecte un patrimoine diversifié principalement constitué de bureaux, de locaux commerciaux, d'activités ou d'entrepôts situés en France et accessoirement dans des états de l'union européenne.

La documentation a été revue par La Conformité Epargne Financière, la DJ Assurance ainsi que la Direction des Risques qui ont émis un avis favorable.

Décision

Accord pour la mise en marché de cette offre auprès de la clientèle éligible des réseaux CE et BP, selon le dispositif de commercialisation et la documentation contractuelle et commerciale associée, validés par BPCE (COVAMM).

Secrétaire du COVAMM	Date d'approbation
LOUZIER JEAN-MARIE	17/11/2020

